

N° 47/2023

Objet : Remplacement cadre et tampon telecom sur trottoir Grande Rue RD 465

VU

- Le Code Général des Collectivités territoriales
- Le Code de la Route
- Le Code de la circulation routière,
- Le règlement de voirie communale
- La demande de l'entreprise CIRCET - 213 Rue Pierre Marti - 25460 ETUPES

CONSIDÉRANT qu'en raison des travaux de remplacement d'un cadre et tampon telecom à réaliser Grande Rue - RD465 à CHAUX par l'entreprise CIRCET d'ETUPES (Doubs), une réglementation temporaire de la circulation est nécessaire, afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours, et de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents pendant la durée des travaux.

ARRETE

Article 1

Pour la réalisation des travaux Grande Rue RD465 à CHAUX, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit à hauteur du chantier du mercredi 27 septembre au mercredi 11 octobre 2023.

Article 2

Les dispositifs de pré signalisation, de signalisation et de balisage du chantier seront installés par l'entreprise qui demeurera responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou d'une installation de signalisation.

Article 3

Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Gendarmerie de GIROMAGNY
- L'entreprise CIRCET - 213 Rue Pierre Marti - 25460 ETUPES
- Conseil Départemental - Service des routes
- SDIS
- OPTYMO

Fait à CHAUX, le 14 septembre 2023

Le Maire,
Jacky CHIPAUX

